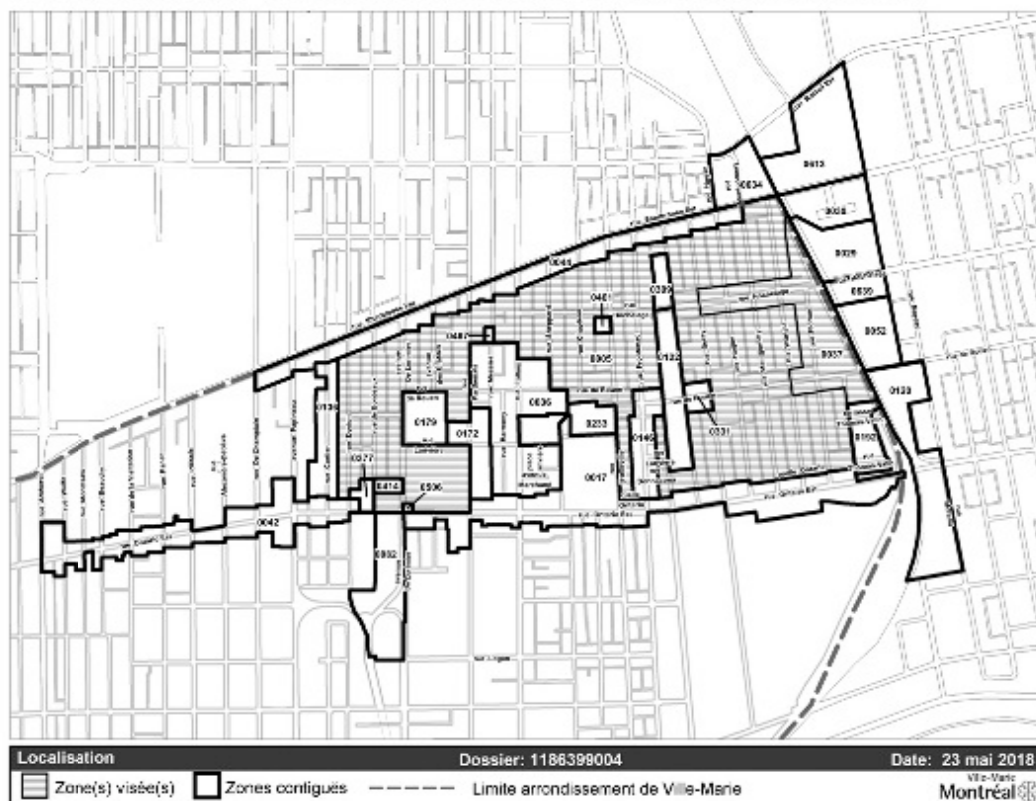


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 juin 2018, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (CA-24-011), les premiers projets de résolution dont la description suit :

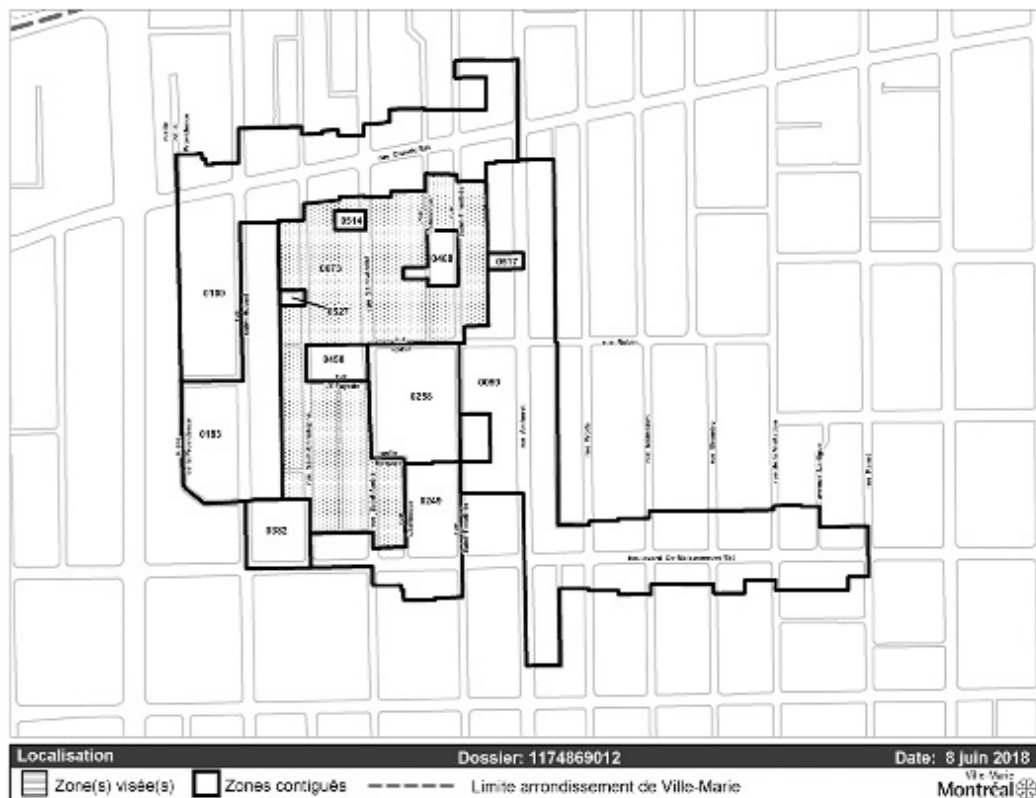
a) Résolution autorisant la démolition d'un bâtiment vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 3 361 087 actuellement au 2395-2397, rue Bercy, et en tréfonds d'une partie du lot 3 361 107 (ruelle) et d'une partie du lot 3 361 015 (emprise de la rue Bercy), et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 129, 134 et 369.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) relatifs, entre autres, à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la superficie végétalisée à l'avant de la propriété, aux usages prescrits et à la présence d'équipements mécaniques apparents sur une façade – pp 381 (dossier 1186399004);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Résolution autorisant l'occupation à des fins d'hôtel pour les bâtiments situés aux 1567 et 1571-1575, rue Saint-André, et ce, en dérogation notamment aux articles 134 et 149 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) relatif, entre autres, aux usages prescrits – pp 382 (dossier 1174869012);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le **21 juin 2018**, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 13 juin 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
 Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie